Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260413-2026_048-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR – Commune de PAIMPOL
Délibération N° 2026-048

Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE PAIMPOL

Conseil Municipal du Lundi 13 avril 2026
Délibération

Date de la convocation : Mardi 7 avril 2026
Nombre de membres en exercice : 29

L'an deux mille vingt-six, le lundi treize avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis à la salle Mauffray à la maison des plaisanciers de Paimpol sous la présidence de Madame Fanny CHAPPÉ.

Etaient présents :
Mme Catherine ANDRÉ-LANDAIS, Mme Ghislaine AMELINE DE CADEVILLE, M. Benoit BARRÉ, M. Eric BINARD, Mme Gaëlle BOUCHER, Mme Servane BOULANGER, Mme Nathalie BOULARD, Mme Aurélie BROMBECK, M. Kévin CADIC, Mme Jeannick CALVEZ, Mme Fanny CHABRIER, Mme Fanny CHAPPÉ, M. Rafael CLOFENT, M. Mathieu DUIGOU, M. Michel DUMAIL, M. Joël HENRY, M. Philippe JEANNIN, M. Thibaut LECOMTE, M. Fabien LEMOALLE, Mme Martine LE BOUCHER, M. Michel MONNERET, Mme Marie-Christine NICLOUX, Mme Caroline OLLIVRO, M. Yann QUÉRÉ, M. Morgan RASLE-ROCHE,

Etaient représentés : Mme Laura FÉGARD par délégation à M. Morgan RASLE-ROCHE, Mme Anna PONSOT-MELIKIAN par délégation à Mme Servane BOULANGER, Mme Cécile ETRILLARD par délégation à Mme Fanny CHAPPÉ, M. Goulven MORVAN par délégation à M. Yann QUÉRÉ.

Secrétaire de séance : Mme Aurélie BROMBECK.

Présents : 25 Représentés : 4 Absent : 0 Votants : 29

REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE - SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE ESKALE D'ARMOR

Rapporteur : M. Binard.

La SPL Eskale d'Armor a été créée en janvier 2021 par le Département des Côtes d'Armor et la ville de Perros-Guirec. Elle est au service du territoire des Côtes d'Armor et du développement de son économie maritime. Elle a pour mission principale la reprise progressive de la gestion des 14 ports de plaisance du département, au fur et à mesure des fins de concessions en cours.

Depuis le 1er janvier 2022, Eskale d'Armor gère le port de Paimpol suite à la fin de la concession par laquelle le Département des Côtes d'Armor avait confié la gestion du port à la ville de Paimpol. Elle gère par ailleurs les ports de Binic, Paimpol, Tréguier, Pontrieux et le Portrieux à Saint-Quay Portrieux. Elle est également concessionnaire de trois quais commerce ainsi que la cale de la Roche-Jagu.

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260413-2026_048-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR – Commune de PAIMPOL
Délibération N° 2026-048

En application de l'article L.1531-1, 3ié alinéa du Code général des collectivités territoriales, la ville est devenue actionnaire de la SPL Eskale d'Armor par l'achat d'une action d'une valeur de mille euros (1000€). (cf délibération n° 2024-111 du 16 décembre 2024). Elle est aussi représentée au sein de l'Assemblée Spéciale des collectivités territoriales, assemblée qui désigne un représentant au conseil d'administration aujourd'hui composé de 4 membres dont trois représentants du Département des Côtes d'Armor et un représentant de la ville de Perros-Guirec.

Eskale d'Armor étend progressivement ses périmètres :

- Jusqu'en 2025, Eskale d'Armor gérait 5 ports de plaisance : Paimpol, Binic, Tréguier, Saint-Quay-Portrieux et Pontrieux.
- À partir de 2026, la stratégie départementale prévoit que la SPL devienne l'opérateur unique de l'ensemble des ports de plaisance départementaux (à terme 13 ports).

A Paimpol, à compter de 2026, la SPL Eskale d'Armor a élargi son périmètre au-delà de la plaisance(écluse, réparation navale…).

Vu l'avis favorable de la commission Ressources humaines et finances du 3 avril 2026,

Sur la proposition de la Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par 22 voix pour et 7 voix contre ((Mme André-Landais, M. Monneret, Mme Le Boucher, M. Cadic, Mme Boulard, M. Duigou et Mme Ollivro)

DÉSIGNE Mme Fanny CHAPPÉ membre titulaire afin de représenter la commune au sein de l'Assemblée Spéciale de la SPL Eskale d'Armor et M. Eric BINARD pour la suppléer en cas d'empêchement.

AUTORISE la Maire ou son représentant à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Pour la Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL

La Secrétaire de séance,
Aurélie BROMBECK

VILLE DE PAIMPOL
Acte certifié exécutoire
Transmis au Représentant
de l'Etat et affiché le 16/04/2026

Pour la Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL